



Commission Régionale des Compétitions

Procès-verbal réunion du 23 août 2024

Réunion restreinte électronique du 23 août 2024

Présidence : Gérard SEITZ

Présents : Agathe LACOMBE, Bernard PAQUIN, Jean-Louis MAZZEO, Claude KEIME et Maxime RINIE.

1. Homologation

La Commission Régionale des Compétitions homologue, hors procédure en cours, l'ensemble des rencontres comptant pour le 1^{er} tour de la Coupe de France qui s'est joué le weekend du 17 et 18 août.

- 1^{er} tour Coupe de France

– Procédure d'appel

Les présentes décisions de la Commission Régionale des Compétitions de la LGEF sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Régionale dans un délai de 2 jours à compter du lendemain de leur notification ou publication, par envoi en recommandé à : LGEF – CS 80019 - 54250 Champigneulle Cedex ou à l'adresse électronique : appel@lgef.fff.fr, selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF

Le Président,

Gérard SEITZ

Le Secrétaire,

Bernard PAQUIN